

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
9 juin 2022
n° 21 / 7954^e
pages 1033 à 1088



CHRONIQUE / Garantie

Réserve de propriété: le ver est dans le fruit

> Didier R. Martin

1051

ÉDITORIAL

1033 Vers un constitutionnalisme anthropodécentré: le constitutionnalisme du vivant?, *Xavier Magnon*

ACTUALITÉS

- 1036 Prêt (paliers d'échéances): information sur le risque d'amortissement négatif
- 1038 Cession de droits sociaux (expertise): recours en cas de refus de désignation
- 1039 Vente (vice caché): encadrement dans le temps du délai d'action
- 1041 Bail en général (obligation d'entretien): inutilité d'une stipulation particulière
- 1044 Licenciement (économique): baisse significative du chiffre d'affaires
- 1047 Cycle de conférences (Cour de cassation): l'office du juge et les causes systémiques

POINT DE VUE

1049 L'arrêt *Heiploeg Seafood* de la CJUE: la nécessité d'une réforme législative pour assurer la compatibilité du pré-pack-cession avec la directive « transfert », *Reinhard Dammann et Mélanie Gerrer*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1056 **Chronique:** Les obligataires et les classes de parties affectées, *Gilles Podeur*
- 1061 **Panorama:** Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Martine Herzog-Evans*
- 1071 **Notes:** La Cour de cassation tranche en faveur de la libération de la parole des victimes d'agressions sexuelles, *note sous Civ. 1^{re}, 11 mai 2022 [2 arrêts], Christophe Bigot*
- 1076 Sanctions extraterritoriales: l'incidence contractuelle du règlement de blocage, *note sous CJUE 21 déc. 2021, Mathias Audit et Matthias Fekl*
- 1082 Compétence en matière de cyberdélits: le méli-mélo de la jurisprudence européenne, *note sous CJUE 21 déc. 2021, Yves El Hage*

ENTRETIEN

1088 Pascal Lokiec – L'intouchable barème des indemnités prud'homales

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
PTot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Xavier Magnon

Vers un constitutionnalisme anthropocentré :
le constitutionnalisme du vivant ?

ACTUALITÉS

1036

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cession de créance (bordereau) : formalisme
d'identification des créances, *Com.* 25 mai 2022

Prêt (paliers d'échéances) : information
sur le risque d'amortissement négatif,
Civ. 1^{re}, 25 mai 2022

Cautionnement (information annuelle) :
preuve de l'accomplissement des formalités,
Civ. 1^{re}, 25 mai 2022

Cautionnement (recours personnel) : absence de
déchéance du terme, *Civ.* 1^{re}, 25 mai 2022

Consommation

Prescription biennale (domaine) : action en
restitution du crédit-baillleur, *Civ.* 1^{re}, 25 mai 2022

Crédit à la consommation (forclusion) : action en
paiement d'un découvert, *Civ.* 1^{re}, 25 mai 2022

Contrat d'affaires

Location (matériel informatique) : caractérisation
du vice de perpétuité, *Com.* 11 mai 2022

Société et marché financier

Cession de droits sociaux (expertise) : pouvoir
juridictionnel du président du tribunal,
Com. 25 mai 2022

Cession de droits sociaux (expertise) : recours
en cas de refus de désignation,
Com. 25 mai 2022

Société civile (cession de parts sociales) :
absence de consentement, *Civ.* 3^e, 25 mai 2022

1038

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réparation du préjudice (perte d'une chance) :
participation aux Jeux Olympiques,
Civ. 2^e, 25 mai 2022

Vente (vice caché) : encadrement dans le temps
du délai d'action, *Civ.* 3^e, 25 mai 2022

Responsabilité civile (fait des choses) : défaut
d'entretien d'une plaque de ciment,
Civ. 2^e, 25 mai 2022

Assurance (insolvabilité) : interruption des
instances en cours, *Civ.* 2^e, 25 mai 2022

Assurance (subrogation) : exclusion en cas de
refus de garantie, *Civ.* 3^e, 25 mai 2022

Accident de la circulation (assurance) : portée
de l'offre d'indemnisation, *Civ.* 2^e, 25 mai 2022

Famille-Personne-Succession

Nationalité (acquisition) : extension aux enfants
dont la filiation est antérieure,
Civ. 1^{re}, 25 mai 2022

1041

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail en général (obligation d'entretien) : inutilité
d'une stipulation particulière,
Civ. 3^e, 1^{er} juin 2022

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (perte de l'ouvrage) :
restitution du prix, *Civ.* 3^e, 25 mai 2022

Contrat d'entreprise (perte de l'ouvrage) :
destruction partielle, *Civ.* 3^e, 25 mai 2022

Copropriété

Parties communes (spéciales) : vote sur la
décision d'aliénation, *Civ.* 3^e, 1^{er} juin 2022

1043

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Soustraction de mineur : caractérisation et
circonstance aggravante, *Crim.* 1^{er} juin 2022

Procédure pénale

Libération conditionnelle : rejet en cas de
condamnation pour viol sur mineure,
Crim. 1^{er} juin 2022

1044

DROIT PUBLIC

Environnement

Chasse (dégâts de grand gibier) : prise en
charge par les fédérations de chasseurs,
Civ. 2^e, 25 mai 2022

1044

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (économique) : contrat de
sécurisation professionnelle, *Soc.* 1^{er} juin 2022

Licenciement (économique) : baisse significative
du chiffre d'affaires, *Soc.* 1^{er} juin 2022

Délégué syndical (temps de délégation) :
obligation de paiement à l'échéance,
Soc. 1^{er} juin 2022

1045

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Jugement rectificatif (chose jugée) : délai d'appel
de la décision rectifiée, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

Concentration des moyens : nullité d'un congé
et délivrance frauduleuse, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

Appel civil (assignation) : transmission par voie
électronique, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

Appel civil (déclaration) : notification des
conclusions et communication des pièces,
Civ. 2^e, 19 mai 2022

Appel civil (effet dévolutif) : compétence de la
formation collégiale, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

Appel civil (convocation) : procédure sans
représentation obligatoire, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

Cycle de conférences (Cour de cassation) :
l'office du juge et les causes systémiques

Profession juridique et judiciaire

Notaire (vente aux enchères) : adjudication de
parts sociales, *Civ.* 2^e, 19 mai 2022

POINT DE VUE

1049

L'arrêt *Heiploeg Seafood* de la CJUE: la nécessité d'une réforme législative pour assurer la compatibilité du pré-pack-cession avec la directive « transfert » par Reinhard Dammann et Mélanie Gerrero



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1051

Réserve de propriété: le ver est dans le fruit par Didier R. Martin

1056

Les obligataires et les classes de parties affectées par Gilles Podeur

PANORAMA

1061

Exécution des peines avril 2021 – avril 2022 par Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Martine Herzog-Evans

NOTES

1071

La Cour de cassation tranche en faveur de la préservation de la libération de la parole des victimes d'agressions sexuelles, note sous Civ. 1^{re}, 11 mai 2022 [2 arrêts] par Christophe Bigot

1076

Sanctions extraterritoriales: l'incidence contractuelle du règlement de blocage, note sous CJUE 21 déc. 2021 par Mathias Audit et Matthias Fekl

1082

Compétence en matière de cyberdélits: le méli-mélo de la jurisprudence européenne, note sous CJUE 21 déc. 2021 par Yves El Hage

1

2

3

ENTRETIEN

1088

Pascal Lokiec
L'intouchable barème des indemnités prud'homales

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr